



Budget 2023 et motions concernant l'agriculture

La fin d'année approchant, les discussions sur le budget de la Confédération étaient très attendues comme d'autres objets agricoles. Au niveau de la motion "Renforcer la promotion des vins suisses" qui avait déjà été adoptée par le parlement, il était nécessaire de pouvoir augmenter le budget global pour se donner les moyens de la mise en œuvre. Pour rappel, le vin suisse ne bénéficie pas d'une protection importante à la frontière et est en concurrence avec des vins étrangers moins chers d'une part mais aussi au bénéfice de financement pour la promotion du produit et l'investissement des installations d'autre part. A l'instar des vins italiens où les autorités consacrent 16 millions à la promotion sur le territoire suisse quand la Suisse dépense 5 fois moins. Ainsi, l'augmentation ratifiée par les deux chambres fédérales pour un montant supplémentaire de 6,2 millions de francs pour la promotion des vins suisses est un magnifique résultat qui est à mettre au bénéfice d'un travail de tous les instants auprès des parlementaires neuchâtelois qui ont largement suivi la demande. D'autres augmentations de moyen financier étaient aussi importantes, notamment pour les mesures de protection contre le loup soit 4 millions de francs et 3,9 millions de francs pour la préservation des races indigènes et en particulier le soutien pour le cheval des franchises montagnes.

La suite n'est pour l'heure pas encore connue, cependant deux motions (Rieder et Gapany) qui traitent d'une part la question des 3,5% de surface de promotion de la biodiversité sur les terres assolées et d'autre part une demande de révision à la baisse de l'objectif de réduction des pertes des éléments fertilisants. Nous espérons que les parlementaires auront compris les enjeux de ces deux objets très importants afin de garantir une sécurité alimentaire qui n'est plus une évidence pour notre population.

L'année 2022 a été chargée dans son ensemble entre la votation du 25 septembre et la mise en œuvre d'une nouvelle politique agricole pour le 1er janvier 2023. Beaucoup de défis seront encore à relever mais espérons que les fées de Noël puissent insuffler pragmatisme et bon sens terrien lors de l'élaboration des ordonnances pour l'année 2023.

Calendrier 2023 – Informations importantes

Voici ci-dessous le tableau récapitulatif des échéances pour 2023, établi en collaboration entre le SAGR, la CNAV et l'ANAPI.

Pour le début de la nouvelle année PER, nous vous recommandons de commander un nouveau carnet des champs et/ou des prés. Ces documents sont disponibles au secrétariat de la CNAV.

Agenda agricole pour les contributions et les dossiers PER 2023

Période / Délais	Quoi (mesures)	Comment (formalités)
Août 2022 30.09.2022	Inscriptions aux types de paiements directs, aux PER et au BIO	Agate (menu Acorda) avec un formulaire définitif , à signer et à conserver sur l'exploitation
23.01 au 15.03.2023 15.03.2023	Recensement structures agricoles: - Relevé des parcelles (formulaire A, y compris géodonnées) - Relevé du bétail (formulaire B) - Indications générales (formulaire C) - Annonce des reprises/cessions de surfaces - Annonces des nouvelles SPB avec qualité Annonces des réseaux et paysages	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C) , à signer et à conserver sur l'exploitation Les formulaires "A" "B" et "C" sont obligatoires Selon informations du SAGR
23.01 au 31.03.2023 31.03.2023	PER Assolement, Surfaces de promotion de la biodiversité, Couverture de sol et bilan de fumure PLVH (production de lait et de viande basée sur les herbages = programme facultatif)	Fiches 1, 2, 3 2023 Suisse-Bilanz bouclé 2022 (année civile) Bilan fourrager PLVH bouclé 2023 (année civile) Pour les nouveaux inscrits 2023 il s'agit de fournir le bilan prévisionnel 2023 Documents à envoyer à l'ANAPI Pour votre propre gestion, nous vous recommandons vivement de faire en même temps le Suisse-Bilanz prévisionnel 2023 (+ PLVH si inscrit)
14 au 30.04.2023	Possibilité exceptionnelle de correction des codes de culture	Agate (menu Acorda) avec les formulaires définitifs (A, B et C), à signer et à conserver sur l'exploitation En cas de changement le dossier PER doit être réadapté et envoyé à l'ANAPI
01 au 31.08.2023	Inscriptions des programmes pour les contributions 2024	Agate (menu Acorda)
En continu / selon informations du SAGR	BDTA / Hodoflu / techniques culturales préservant le sol, mesures de non-recours/réduction produits phytosanitaires	Agate (menu Acorda)

Nouveaux contrôleurs et préposés

M. Daniel Jeanneret prendra congé de sa fonction de préposé du secteur de Brot-Dessous, Rochefort, Corcelles, Montmollin, Coffrane, Les Geneveys-sur-Coffrane, Les Hauts-Geneveys, La Vue-des-Alpes, Fontainemelon et Cernier au 31 décembre 2022.

Un GRAND MERCI pour ses 15 années d'engagement en tant que préposé à la culture des champs puis préposé régional agricole auprès de l'ANAPI et le précieux travail fourni tout au long de ces années.

M. Roland Besancet de Cernier a été engagé comme préposé au 1er janvier 2023. Certains secteurs ont toutefois été réattribués. Ainsi, **M. Thierry Besancet** reprendra au 1er janvier 2023 le secteur de M. Daniel Jeanneret et conservera Chézard-St-Martin ainsi que Dombresson. **M. Roland Besancet** sera quant à lui préposé pour le secteur des Vieux-Prés, Le Pâquier et Villiers.

Dès à présent, **M. Frédéric Mouligneau**, contrôleur et assistant officiel, ne fonctionne plus pour l'ANAPI. Nous le remercions vivement pour son travail durant ces deux dernières années.

Suite aux annonces parues cette année dans le bulletin-info et dans l'Agri, à l'audition des candidats et à la validation du comité, nous vous communiquons les engagements de **M. Amaël Pillonel** (Seiry FR) et **M. Benoît Renevey** (Payerne). Ils débiteront leur activité de contrôleurs ainsi que la formation d'Assistant Officiel en janvier 2023 afin d'effectuer également des contrôles vétérinaires de base.

Nous tenons à tous les remercier pour leur travail et leur engagement et profitons de l'occasion pour rappeler que l'ANAPI ne peut continuer de fonctionner que grâce à l'implication des agriculteurs, que ce soit au niveau du comité ou des postes de contrôleurs et préposés.

Nouvelles mesures fertilité du sol

Pour rappel, la durée d'engagement pour les deux mesures (couverture appropriée sur sol et techniques culturales préservant le sol TCS) a été réduite à un an (et non plus à 4) et l'obligation d'annoncer la couverture appropriée du sol en cas d'inscription aux TCS n'entrera en vigueur qu'à partir du 1er janvier 2024.

Vous trouverez toutes les informations concernant les nouvelles mesures sous <https://agripedia.ch/focus-ap-pa/> et www.cnav.ch/ANAPI/Nouveautes qui seront désormais encouragées par les paiements directs, que ce soit dans les grandes cultures, les cultures pérennes ou la production animale.

Contrôles hivernaux

Les contrôles vétérinaires de base (production primaire animale et protection des animaux), SST/SRPA, protection des eaux et labels (IPS, AQ-viande, AOP Gruyère, montagne et alpage, chevaux FM) débiteront courant janvier. **Nous soulignons le fait qu'une partie importante des contrôles doit être effectuée de manière non-annoncée.** Bien que cela ne soit pas forcément aisé ni pour les personnes contrôlées, ni pour les contrôleurs, c'est une exigence de l'OFAG et de nos mandants Labels que nous devons respecter. Nous vous remercions d'avance de faire le nécessaire pour faciliter ces contrôles.

Suite à un **contrôle vétérinaire de base**, les défauts mineurs seront corrigés sur engagement, par signature de l'exploitant, sans une nouvelle visite. En cas de non-conformités importantes, les inspecteurs spécialisés du SCAV effectueront des contrôles de suivi non-annoncés. Nous rappelons que ces contrôles concernent également les exploitations biologiques.

Les **contrôles protection des eaux** seront effectués pour la troisième année consécutive, y compris sur les exploitations biologiques. En cas de manquement, un délai de mise en conformité sera fixé d'entente avec le contrôleur, respectivement le SAGR en cas de manquement concernant les infrastructures rurales.

Les contrôles de la **nouvelle mesure "Contribution à la mise au pâturage"** seront coordonnés en partie avec les contrôles d'hiver et en partie avec les contrôles d'été. Pour rappel, voici les exigences minimales :

	mai à octobre		novembre à avril
	Jours de pâturage/mois	Ration ou surface	Sorties1/mois
Mise au pâturage	26	au moins 70 % de la ration en MS ²	22
SRPA³	26	4 ares/UGB ⁴³	13

Attention, pour les catégories bovins et buffles d'Asie inscrites, la contribution mise au pâturage n'est versée que si toutes les catégories présentes dans l'exploitation sont au minimum inscrites au programme SRPA et donc respectent les exigences ! Attention par exemple aux veaux de <160 jours inscrits au minimum à la SRPA pour donner accès à la mise au pâturage à d'autres catégories : dès le 10^{ème} jour les veaux doivent bénéficier des 13 jours de sorties en hiver et respectivement 26 en été, ou avoir accès durant toute l'année en permanence à une aire de sortie. Les sorties pour la mise au pâturage doivent également être inscrites dans le journal des sorties dans les 3 jours. Les infrastructures de sorties doivent être existantes, opérationnelles, conformes, adaptées et utilisées.

Un résumé complet des exigences se trouve sous www.cnnav.ch/ANAPI/Mise-au-paturage, ainsi que le journal des sorties complété et adapté avec les 22 jours de sorties en hiver, respectivement 26 jours de sorties en été. Merci à tous de réserver un bon accueil aux contrôleurs et également aux préposés.

Documents à préparer pour les contrôles

Pour rappel, une liste des documents à préparer pour les différents contrôles est disponible sur le site internet www.cnnav.ch/ANAPI/Documents-a-preparer.

Les séances des groupes de vulgarisation auront lieu du 23 janvier au 3 février 2023. **Cet article tient lieu de convocation. Il n'y aura pas d'invitation personnelle par courrier postal.** Si la date de votre groupe ne vous convient pas, vous pouvez participer sans autre à la séance de votre choix.

Groupe	Date	Lieu	Heure
Val-de-Ruz Ouest, Côtière	Lun 23 janv.	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h30
Les Bayards, Les Verrières & La Côte-aux-Fées	Mar 24 janv.	Hôtel de Ville, Les Verrières	13h30
Les Ponts-de-Martel	Mer 25 janv.	Anim'halle	13h30
Bémont + Brévine	Je 26 janv.	Chez Bichon	13h30
Couvet, Fleurier, Rothel, Travers	Ven 27 janv.	Restaurant Pizza'Fun, Fleurier	13h30
Cornaux & Chaumont, Lignièrès	Ven 27 janv.	Hôtel-Restaurant de la Croix-Blanche, Cressier	13h30
Le Cerneux-Péquignot	Lun 30 janv.	Salle communale	13h30
Littoral Ouest	Mar 31 janv.	Hôtel-restaurant Le Cygne, Bevaix	13h30
La Chaux-de-Fonds Nord	Mar 31 janv.	Restaurant Les Roches-de-Moron, Les Planchettes	13h30
Val-de-Ruz Est, Le Pâquier	Mer 1er fév.	CNAV, Aurore 4, Cernier	13h30
Le Locle, La Chaux-du-Milieu, Le Crêt-du-Locle	Jeu 2 fév.	Restaurant Siam Orchidée, Le Crêt-du-Locle	13h30
La Chaux-de-Fonds Sud	Ven 3 fév.	Restaurant Le Cerisier	13h30

Depuis l'année passée, le format des séances a changé, seuls les sujets de politique agricole et de gestion d'entreprise seront traités. Les sujets de production animale et végétale seront approfondis lors d'une journée thématique organisée sur le terrain en automne.

Les sujets des séances de vulgarisation 2023 sont les suivants :

- Politique agricole, modifications 2023
- Modifications de l'OAS (loi sur l'octroi des CI et contributions à fonds perdus)
- Politique agricole, évolution future
- Infos recensement et PER 2023
- Pulvérisateurs et pendillards, rappels et mise en oeuvre
- Assurance grêle et sécheresse : Comment ça fonctionne ?
- Carnet des champs sous forme d'application – programmes existants
- Actualité phytosanitaire par M. Aurèle Jobin

Cours anesthésie locale pour effectuer soi-même la castration et l'écornage des veaux

Pour toutes les personnes qui n'ont pas participé au cours "Anesthésie locale pour effectuer soi-même la castration et l'écornage des veaux", un cours est prévu sur deux jours. **Le 11 janvier 2023 de 8h30 à 10h en salle 28 et le 18 janvier 2023 de 10h15 à 11h45 en salle 23** au CPNE pôle terre et nature à Cernier.

Il coûtera CHF 35.- pour les membres CNAV (CHF 70.- non-membre). Le délai d'inscription est fixé au vendredi **23 décembre 2022**. Toutes les personnes intéressées sont priées de s'adresser au secrétariat de la CNAV au ☎ 032 889 36 40 ou ✉ cnav@ne.ch.

NE-3004 Introduction à l'agriculture biologique

Nous vous rappelons que le cours ci-dessus aura lieu les **17 et 24 janvier 2023 de 9h30 à 16h30 à Cernier**. Toutes les informations sur : 🌐 www.cnav.ch/agenda. Vous pouvez vous inscrire au ☎ 032 889 36 40 ou ✉ cnav@ne.ch.

Avis aux formateur-trice-s

Suite à la décision de la commission de conseils et formations (CCFA), les formateurs recevront une information au courant du mois de janvier au sujet de la séance des formateurs 2023 qui se déroulera le **mardi 21 février 2023 à 13h30** au 2ème étage de la CNAV.

Approvisionnement électrique volet 2

Diverses réserves (hydroélectriques) et unités de secours ont été mises en place en Suisse. La situation semble stable pour cet hiver, mais une pénurie est toujours possible en fin d'hiver. La situation reste incertaine pour les hivers à venir. Il est important de prendre des mesures sur plusieurs années. Faites le point sur votre situation à l'aide du document que vous trouvez ici :



Soutien énergies renouvelables

Le Conseil fédéral a modifié, le 23 novembre 2022, diverses ordonnances touchant à l'énergie afin de favoriser les énergies renouvelables. Il s'agit notamment des enchères organisées pour les grandes installations photovoltaïques (>150kW) ainsi que des installations de biogaz avec un soutien à l'investissement et à l'injection. Plus d'information ici :



Efficacité électrique

Le programme ProKilowatt "Effivini" pour l'efficacité électrique encourage les mesures d'économies dans les domaines vinicoles et agricoles. Retrouvez les programmes ici :



Assurance globale des employés extra-familiaux

Comme chaque année, les détenteurs d'une Assurance globale Agrisano ont reçu le "formulaire de déclaration du personnel non soumis à l'AVS et des apprentis membres de la famille 2022" sur lequel seuls les **employés non-soumis à l'AVS** doivent être mentionnés. Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document complété d'ici au vendredi 27 janvier.

Concours de Noël !

Cette année le service conseil en assurances de la CNAV a tiré au sort 5 familles qui ont bénéficié d'un conseil en assurances durant l'année 2022. Nous sommes heureux d'offrir un panier du terroir aux gagnants suivants :

Madame et Monsieur Marion et Cédric Schwab aux Ponts-de-Martel

Monsieur Thiery Veuve à Chézard-St-Martin

Monsieur Fabrice Favre à Noiraigue

Madame et Monsieur Véronique et Nicolas Keller aux Bayards

Madame et Monsieur Stéphanie et Michel Junod à Fresens

Fermeture de fin d'année

Le bureau Agrisano sera fermé du 26 décembre 2022 au 6 janvier 2023. En cas d'urgence, vous pouvez contacter notre succursale à Brugg au ☎ 056 461 71 11.

Nous nous réjouissons de nos futurs contacts en 2023 et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

Nous nous tenons à votre disposition si vous avez des questions !

Mmes Laetitia Balossi, Christelle Oppliger et Sarah Haussener ☎ 032 889 36 50



agrisano
Pour toute l'agriculture!
Toutes les assurances à portée de main.

GLOBAL
Mon conseil en assurance agricole.

Nous vous conseillons avec compétence!

CNAV assurances | 2053 Cernier
032 889 36 50 | www.cnav.ch

Le premier marché de bétail 2023 des Ponts-de-Martel aura déjà lieu le mardi matin **3 janvier 2023**. Bien que le secrétariat de la CNAV ferme du lundi 26 décembre 2022 au vendredi 06 janvier 2023, une permanence téléphonique sera mise en place le mardi matin 27 décembre 2022, ceci afin de prendre les inscriptions par téléphone.

Les inscriptions pour le marché du 03 janvier 2023 pourront donc être effectuées des manières suivantes:

1. Inscriptions standards par internet 10 jours avant le marché via <https://www.bd-marche.ch/>
2. Inscriptions par téléphone possible uniquement le mardi matin 27 décembre 2022
3. Inscriptions tardives selon disponibilités par mail à louis.rapin@ne.ch

Vous trouverez également ci-dessous le programme des marchés de bétail pour l'année 2023.

CNAV- Loris Rapin

Marchés de bétail : Programme 2023

Place de réception	LES PONTS-DE-MARTEL	PROVENCE
Heure	Mardi, 8 h 00	Jours variables
Mois		
JANVIER 2023	3 (sans NB) 24 (avec NB)	11
FÉVRIER	7 (sans NB) 21 (avec NB)	8
MARS	7 (sans NB) 21 (avec NB)	8
AVRIL	11 (sans NB) 25 (avec NB)	5
MAI	9 (avec NB) 23 (avec NB)	10
JUIN	13 (sans NB) 27 (avec NB)	14
JUILLET	11 (sans NB) 25 (avec NB)	12
AOÛT	8 (sans NB) 22 (avec NB)	16
SEPTEMBRE	5 (sans NB) 26 (avec NB)	6
OCTOBRE	10 (avec NB) 24 (avec NB)	18
NOVEMBRE	7 (sans NB) 21 (avec NB)	15
DÉCEMBRE	5 (sans NB) 19 (avec NB)	6

Délai d'inscription: 10 jours avant le marché de bétail souhaité.



également sur le site internet de la cnav: www.cnav.ch
Les **inscriptions tardives** sont à annoncer par téléphone, acceptation en fonction des places disponibles
Abréviation: **NB = Natura Beef**

Formation BRF – Bois raméal Fragmenté en agriculture et viticulture

L'office de la viticulture et de l'agroécologie ainsi que Bio Neuchâtel organisent une formation sur le BRF (le bois raméal fragmenté) pour découvrir son utilisation en agriculture et viticulture.

Le BRF favorise l'activité biologique du sol, apporte des sels minéraux et de l'humus aux sols. Le BRF est donc particulièrement profitable aux sols pauvres, dégradés ainsi que les sols sensibles à la sécheresse.

Si vous souhaitez participer à l'une de ces demi-journées de cours, veuillez contacter la station viticole d'auvernier station.viticole@ne.ch ou par téléphone au ☎ 032 889 37 04.

Plusieurs intervenants seront présents lors de cette demi-journée pour aborder des thèmes spécifiques :

- M. Lucas Arminjon (Hepia) : Le BRF
- M. Serge Amiguet (Sol-Conseil) : Sol, matière organique, digestat
- M. Numa Faucherre (SCOP Agroof) : Agro et vitiforesterie

Date : **21 décembre 2022**
Horaire : 08h00 à 12h00 - 13h30 à 17h30
Lieu : Grande salle d'Evologia, à Cernier
Coût : Gratuit

Repas de midi : Possibilité de manger à midi à la Terrassiette (Evologia)

Public cible : Exploitant-es PER et BIO, Exploitant-es neuchâtelois-es, Viticultrices et viticulteurs de la région des Trois-Lacs et du canton de Berne.

Ce cours est reconnu pour les cinq journées obligatoires de reconversion pour BIO Suisse.



Brunch du 1er août 2023

Nous vous invitons d'ores et déjà à réfléchir si vous souhaitez vous lancer ou pour certains, renouveler l'expérience comme organisateur pour l'année 2023. Les fêtes de fin d'année peuvent être propices pour en discuter avec votre famille et vos amis.



Recensement géographique (GéoAcorda)

Un relevé par balayage laser aéroporté (système LiDAR) a été effectué du 21 mars au 16 avril 2022 sur l'ensemble du territoire neuchâtelois.

La SAU en pâturage boisé sera calculée sur la base de ce nouveau relevé lors du prochain recensement géographique (GéoAcorda).

NB : Toutes coupes de bois effectuées après ce relevé ne seront prises en compte dans la SAU qu'après le passage du prochain LiDAR (env. tous les 5 ans).

Période du : 1er au 30 novembre 2022

1. Canton de Neuchâtel

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton de Neuchâtel. Aucune observation signalée.

2. Canton de Vaud (Jura vaudois)

Deux moutons ont été tués dans une région frontière avec le canton de Neuchâtel (Tévenon). Selon l'expertise des gardes vaudois, cette attaque a été attribuée au loup, cependant l'analyse génétique ne permet pas de le confirmer.

Une attaque sur un jeune bovin est également à relever dans la commune du Lieu.

3. Canton du Jura

Pas d'attaque de loup sur des animaux de rente dans le canton du Jura. Aucune observation signalée.

4. Canton de Berne (Jura bernois et Seeland)

Observation d'un grand canidé par un particulier à Saicourt. Après expertise du garde-faune, cette observation est attribuée au loup.

5. France voisine

Pas d'attaques de loup sur des animaux de rente à proximité de la frontière neuchâteloise. Aucune observation signalée.

Dès 2023, Identitas SA facturera des redevances plus élevées notamment pour la livraison de marques auriculaires, l'enregistrement des équidés et la notification d'animaux abattus.

Les émoluments sont fixés par l'ordonnance révisée concernant Identitas SA et la banque de données sur le trafic des animaux (Old-BDTA) que le Conseil fédéral a adoptée le 2 novembre 2022.

Avec les adaptations des émoluments, les tâches concernant le trafic des animaux peuvent être à nouveau financées de manière à couvrir les coûts. De plus, la BDTA doit être techniquement renouvelée ces prochaines années afin de garantir une haute disponibilité, même en cas d'épizootie.

Le mode de facturation et le montant des contributions à l'élimination reste inchangé. Les débits (émoluments et frais) et les crédits (contributions de naissance et à l'élimination) continueront d'être facturés ensemble.

Malheureusement, dans son communiqué, Identitas SA n'a pas évalué concrètement le niveau de l'augmentation.

Ce serait loufoque de commencer un repas par le dessert, mais retourner une bouteille de **Non Filtré** ne l'est pas !

Neuchâtel Vins et Terroir et les vigneron·ne·s neuchâtelois ont lancé une opération afin d'accentuer l'importance de retourner une bouteille de **Non Filtré** avant de l'ouvrir ! Cette étape, à l'envers du bon sens des purs épicuriens, est indispensable pour remettre en suspension les levures reposées et donner son aspect trouble au vin.

À vos agendas pour la sortie officielle du **Non Filtré** et son lot de surprises renversantes !

Mercredi 18 janvier 2023 : Sortie officielle du **Non Filtré** !

- Dégustations publiques
 - o 18 janvier à Neuchâtel au Garage Facchinetti aux Portes Rouges (!Nouveau lieu!)
 - 17h – 20h
 - o 19 janvier à la Chaux-de-Fonds aux Anciens Abattoirs
 - 17h – 20h

Découvrez les informations sur ce nectar typiquement neuchâtelois sur www.neuchatelnonfiltre.ch → Scannez le QR code !



1 Non Filtré

Les rendez-vous de Neuchâtel Vins et Terroir en 2023

18-19 janvier Dégustations Publiques du Non Filtré

18 janvier : Garage Facchinetti aux Portes Rouges - Neuchâtel

19 janvier : Anciens Abattoirs - la Chaux-de-Fonds

26 janvier Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant

23 février Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec apéritif riche dans le train

30 mars Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant

27 avril Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec apéritif riche dans le train

12-13 mai Caves Ouvertes du vignoble neuchâtelois

25 mai Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant

15-18 juin Festi'Neuch

Neuchâtel

21 juin Dégustation Publique de l'Œil de Perdrix
Neuchâtel

Retrouvez tous les détails sur notre site internet → www.neuchatel-vins-terroir.ch

29 juin Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec apéritif riche dans le train

27 juillet Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant

31 août Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec apéritif riche dans le train

22-24 septembre Fête des Vendanges

Neuchâtel

28 septembre Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant

26 octobre Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec apéritif riche dans le train

4-5 novembre Marché des Produits du Terroir

Mycorama – Cernier

15-16 novembre Dégustations Publique du Pinot Noir

Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds

30 novembre Train du terroir

La Chaux-de-Fonds – Les Ponts de Martel
Variante avec repas au restaurant





Edito

Chères paysannes,

La fin de l'année est propice à la fête, aux grands repas, aux cadeaux et surtout à la convivialité et à la chaleur pour compenser les frimas de l'hiver qui au dehors engourdissent nos mains.

Fêter Noël en famille est un rituel qui, s'il n'est pas toujours lié à la religion, est pour le moins synonyme de tradition. C'est aussi le moment de souhaiter de joyeuses fêtes et une belle année à ceux qui nous son proche.

Il faut reconnaître, dans une année qui se termine, le début d'une nouvelle année qui se dessine. Les fêtes de fin d'années sont des pauses pour se réinventer, se retrouver et partager avec ceux que l'on aime, afin qu'arrive la sérénité.

Réfléchir à ce qui nous est essentiel dans une pleine conscience du bonheur. Telle est la clé d'une vie réussie qui trouve dans chaque instant une nouvelle lueur.

Avec ces quelques mots, je tiens à vous remercier pour votre précieux soutien, lors des nombreux défis relevés cette année écoulée, ainsi que pour votre bonne collaboration. A vous toutes, je dépose dans le creux de vos souliers et surtout dans un coin de votre cœur, cette petite pincée parfumée de ma douceur pour vous dire un Joyeux Noël.

Natacha Stauffer

Cours

Les inscriptions sont à effectuer jusqu'à une semaine avant la date du cours auprès de la CNAV ☎ 032 889 36 30 ou ✉ cnav@ne.ch.

Thèmes	Dates	Lieu	Responsable	Prix
Un Chèche de chez nous : <ul style="list-style-type: none">• Pourquoi pas réaliser un chèche (écharpe d'hiver) en une soirée avec les tissus de votre choix• Les indications pour l'achat du tissu sera donné lors de l'inscription• Apporter sa propre machine à coudre. Il y en aura 2 à disposition	Le 22 février	Salle de conférence à Cernier De 19h30 à 22h	Mme Deborah Aeschlimann couturière professionnelle	Fr. 30.—
Se faire belle en jeans c'est d'abord pour soi : <ul style="list-style-type: none">• Vous apprendrez à nouer de différentes façon vos plus beaux foulards• Choisir la forme de jeans qui nous met le mieux en valeur• Enjoliver sa tenue avec des accessoires simples• Aborder le thème des couleurs• Et pourquoi porter une veste en jeans• Tout cela en un minimum de temps	Le 23 mars	Salle de conférence à Cernier De 19h30 à 22h	Mme Katia Boidin Conseil style et couleur à Dombresson Mme Boidin est fille d'agriculteur	Fr. 30.—

Informations

Une bourse/troc aux costumes neuchâtelois des paysannes sera organisée le **11 février 2023 de 10h à 16h à l'Anim'halle aux Ponts-de-Martel**, en présence de Mesdames Marlise Baur et Josiane Mathez.

Elle vous permettra de donner ou d'échanger un costume, que vous ne mettez plus ou de reconstituer une tenue à votre taille ou encore d'en faire l'acquisition.

Un ramassage des costumes est prévu pour les dames qui ne peuvent pas se déplacer. Vous êtes priées de vous adresser à Mme Marlise Baur, qui est à disposition pour toutes éventuelles questions au ☎ 079 603 59 40.

Cette journée est organisée pour marquer la 80^{ième} Assemblée générale de l'UPN du 29 mars prochain, où les costumes seront à l'honneur pour marquer cet anniversaire !

À vendre : Bol acier inox

Madame Hélène Maire vend un bol acier inox pour le Kenwood Major Classic d'une valeur de Fr. 119.-. Elle le céderait à Fr. 60.-. Toute personne intéressée est priée de prendre contact auprès d'Hélène au ☎ 032 937 14 12.

Cocktail pour booster le système immunitaire

4 dl eau
2 cs de miel
1 petit morceau de gingembre frais râpé
2 citrons jaunes

Presser les citrons. Faire tiédir l'eau. Ajouter le jus de citron le miel et le gingembre râpé. Filtrer.

Bien mélanger et savourez chaque matin.

Salle de Paroisse des Ponts-de-Martel

Le 28 Janvier 2023 à 20h

SOIREE DES PAYSANNES

DES PONTS-DE-MARTEL ET BROT-PLAMBOZ

1^{ère} Partie :

CHŒUR D'HOMMES « L'écho de la Montagne »

Direction : Thiébaud Jean-Claude

2^{ème} Partie :

Pièce de Théâtre Paysanne en 1 acte

COIFFEUR A DOMICILE

De René BURNOL

Mise en Scène : Marie-Noëlle Monnet

Le Baptiste : Marie-Noëlle Monnet

La Marie : Claudine Robert

Le Jeantou : Christophe Barras

Le Glaude : Célien Currit

La Lulu : Nathalie Finger

Le Contrôleur : Thierry Stauffer

Le Guste : Emilie Genier

Henri : Yolane Raymondaz

Josette : Emilie Genier



Tombola, cantine, sandwiches, pâtisseries

Entrée : fr.12.00 (gratuit pour les enfants jusqu'à 16 ans)

Une 2^{ème} représentation (uniquement la pièce de théâtre) aura lieu le samedi 4 février 2023 à 20h aussi à la salle de paroisse des Ponts de Martel.

JAB
CH-2053 Cernier
P.P. / Journal

Poste CH SA

Impressum
Rédaction :
CNAV – conseil & formation
Rte de l'Aurore 4, 2053 Cernier
Parution 12 fois par année

La CNAV, Agrisano, l'ANAPI, NVT, Cofida et leurs
collaborateurs vous souhaitent de

Joyeuses Fêtes et vous
présentent leurs meilleurs
vœux pour l'année 2023

Les bureaux de la CNAV et de l'ANAPI seront fermés du
26 décembre 2022 au 6 janvier 2023.

